

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 12
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 12 mars à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 4 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

ABSENTS :

Édouard BOS, Michel JORCIN

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Règlement de la facture n°AT9.021 à la Fédération des alpages de l'Isère (FAI)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la facture n°AT9.021 adressée par la Fédération des alpages de l'Isère pour la mission d'assistance à membre pour l'opération « réhabilitation de la cabane de Barieux » - phase 1.

Les prestations ayant été réalisées conformément à la commande, et le montant demandé correspondant à celui prévu au contrat, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au règlement de cette facture un montant total de 1 617,00 € HT (TVA non applicable).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
et à l'unanimité,
autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement de la facture précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



**Le Maire,
Stéphane GIRARD**

